

Mairie de la Garde

ARRONDISSEMENT DE GAILLON

De l'année 1801 an mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin.

ACTE DE DÉCÈS d' Jean Baptiste Arnaud

décédé le jour hier à dix heures du matin profession

d' Cultivateur

Agé de cinquante-sept ans, né à Cagès

département du Var domicilié à la Garde

elle d. Jean Pierre Arnaud

et d' Claude Marie Saine

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis Mouton

Agé de quarante-neuf ans, profession d'ancien propriétaire domicilié à la Garde

qui a dit être celui du défunt

Agé de quatre-vingt ans, profession d'ancien propriétaire

département du Var qui a dit être celui du défunt

Et ont, les déclarants, Signé

CONSTATE, suivant la loi, par moi, Juvénat Auguste Regard, maire de la Garde

remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, après en avoir été lu.

Mouton

Mouton

Regard

Mairie de la Garde

ARRONDISSEMENT DE GAILLON

De l'année 1801 an mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin.

ACTE DE DÉCÈS d' Etienne Marie Girard

décédé le jour hier à cinq heures du soir, sans profession

Agé de quatre-vingt ans, né à la Garde

département du Var domicilié à la Garde

elle d. Jean Louis Girard propriétaire cultivateur domicilié à la Garde

et d. Jean Louis Girard

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis Mouton

Agé de quarante-neuf ans, profession d'ancien propriétaire domicilié à la Garde

qui a dit être celui du défunt

Agé de quatre-vingt ans, profession d'ancien propriétaire

département du Var qui a dit être celui du défunt

Et ont, les déclarants, Signé

CONSTATE, suivant la loi, par moi, Juvénat Auguste Regard, maire de la Garde

remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, après en avoir été lu.

Mouton

Mouton

Regard

96 10



Extraits de moniteur du 24 Mars 1801

Mairie de Gaillon
Arrondissement de Gaillon
Le 24 Mars 1801
Acte de mariage
Entre le sieur Jean Louis Mouton, âgé de quarante-neuf ans, propriétaire, domicilié à la Garde, département du Var, et la demoiselle Etienne Marie Girard, âgée de quatre-vingt ans, propriétaire, domiciliée à la Garde, département du Var.
Le mariage a été célébré le jour hier, à cinq heures du soir, par le sieur Juvénat Auguste Regard, maire de la Garde, département du Var, remplissant les fonctions d'Officier public, et assisté de deux témoins, le sieur Jean Louis Mouton, et la demoiselle Etienne Marie Girard.
Le mariage a été célébré conformément aux lois, et les époux ont été déclarés légitimes.
Le mariage a été célébré conformément aux lois, et les époux ont été déclarés légitimes.
Le mariage a été célébré conformément aux lois, et les époux ont été déclarés légitimes.

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis Mouton, âgé de quarante-neuf ans, propriétaire, domicilié à la Garde, département du Var, et la demoiselle Etienne Marie Girard, âgée de quatre-vingt ans, propriétaire, domiciliée à la Garde, département du Var.
Le mariage a été célébré le jour hier, à cinq heures du soir, par le sieur Juvénat Auguste Regard, maire de la Garde, département du Var, remplissant les fonctions d'Officier public, et assisté de deux témoins, le sieur Jean Louis Mouton, et la demoiselle Etienne Marie Girard.
Le mariage a été célébré conformément aux lois, et les époux ont été déclarés légitimes.
Le mariage a été célébré conformément aux lois, et les époux ont été déclarés légitimes.
Le mariage a été célébré conformément aux lois, et les époux ont été déclarés légitimes.

Le 24 Mars 1801
Mairie de Gaillon
Arrondissement de Gaillon
Le 24 Mars 1801
Acte de mariage
Entre le sieur Jean Louis Mouton, âgé de quarante-neuf ans, propriétaire, domicilié à la Garde, département du Var, et la demoiselle Etienne Marie Girard, âgée de quatre-vingt ans, propriétaire, domiciliée à la Garde, département du Var.
Le mariage a été célébré le jour hier, à cinq heures du soir, par le sieur Juvénat Auguste Regard, maire de la Garde, département du Var, remplissant les fonctions d'Officier public, et assisté de deux témoins, le sieur Jean Louis Mouton, et la demoiselle Etienne Marie Girard.
Le mariage a été célébré conformément aux lois, et les époux ont été déclarés légitimes.
Le mariage a été célébré conformément aux lois, et les époux ont été déclarés légitimes.
Le mariage a été célébré conformément aux lois, et les époux ont été déclarés légitimes.